

« Une T2A juste et égalitaire est une mesure d'intérêt général »

Le Dr Gabriel Bossy réélu à la présidence de la FHP-SSR

Marseille, le 8 décembre 2011 - Le docteur Gabriel Bossy vient d'être réélu à l'unanimité à la présidence de la FHP-SSR (Fédération de l'Hospitalisation Privée - Syndicat des Soins de Suite et de Réadaptation). Ce nouveau mandat débute dans une période critique pour les cliniques de SSR : le report de la T2A entraîne une absence totale de visibilité sur le financement des établissements et, par là même, sur leur capacité à répondre aux nouveaux défis sanitaires. Assurant 10 millions de journées d'hospitalisation par an, ces établissements jouent un rôle majeur dans la chaîne de soins.

Le docteur Gabriel Bossy entame un nouveau mandat qu'il place sous le signe du combat pour l'instauration d'une tarification à l'activité (T2A) « juste et égalitaire » en soins de suite et de réadaptation publics et privés. « *Alors que la T2A en SSR devait être appliquée dès 2012, le PLF SS débattu ces dernières semaines par les parlementaires n'en fait même pas mention ! Ce report prive l'Assurance-maladie de 500 millions d'euros d'économies par an ! Nous attendons un calendrier clair de la part du ministère de la Santé.* » a-t-il immédiatement déclaré.

La situation est d'autant plus inquiétante que l'instauration en 2008 d'un cadre réglementaire commun aux secteurs public et privé a conduit les établissements à d'importants investissements, sans compensation tarifaire jusque là. « *Le changement de cap des pouvoirs publics sur l'application de la T2A en SSR inquiète tous les directeurs d'établissements, qui se demandent combien de temps ils pourront absorber sans contrepartie des patients de plus en plus lourds, qui leur parviennent de plus en plus tôt des hôpitaux et cliniques de court séjour* » insiste le Dr Bossy.

Le nouveau cadre réglementaire instaure le rapprochement des soins de suite et des soins de rééducation fonctionnelle au sein des établissements de Soins de Suite et de Réadaptation. À ce titre, l'année 2012 s'annonce cruciale pour le secteur avec la mise en place des visites de conformité qui conditionneront les autorisations des cliniques de SSR.

À l'occasion de ce changement, la Confédération des Soins de Suite et de Réadaptation a fusionné ses deux syndicats de soins de suite (SSS) et de rééducation fonctionnelle (SRF) pour devenir la FHP-SSR.

Théodore Amarantinis, qui reste délégué général de la FHP-SSR, rappelle qu'à travers ce cadre réglementaire commun « *les établissements de SSR privés remplissent les mêmes missions et accueillent les mêmes patients que le secteur public. Nous demandons donc à bénéficier des mêmes droits que le secteur public, à travers un financement équitable.* » Les SSR privés remplissent des

missions de rééducation, de réadaptation et de réinsertion sociale et prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance et/ou au grand âge, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Ils sont aussi en capacité de répondre au fort développement de pathologies lourdes (AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des maladies chroniques. « *Toutes choses égales par ailleurs, à pathologie et lourdeur de prise en charge identiques, le coût pour l'Assurance-maladie est inférieur dans le secteur privé SSR. Comment justifier la discrimination dont les pouvoirs publics font preuve à notre égard ?* » interpelle le délégué général.

Le président et le délégué général concluent en précisant que si leur message n'était pas entendu, ils seraient contraints de revoir leur implication constructive dans le chantier T2A.

A propos de la FHP-SSR

La Fédération de l'Hospitalisation Privée – Syndicat des Soins de Suite et de Réadaptation (FHP-SSR) est l'organisation représentative des 480 établissements privés de SSR. C'est l'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP). Les cliniques de SSR assurent près du tiers de la prise en charge globale en SSR et accueillent plus de 375 000 patients par an.

En raison de leur positionnement, et à travers les 480 établissements et 25 000 emplois qu'ils représentent, les SSR privés constituent une véritable force au sein de notre système de soins.

Ils regroupent une variété de professions, à la fois médicales et paramédicales, allant des infirmiers et aides-soignants aux assistants sociales, en passant par les kinésithérapeutes, les psychomotriciens ou les intervenants divers en activité physique adaptée (APA) . Face à l'afflux croissant de patients, les cliniques de SSR ont besoin de plus en plus de personnel formé et qualifié.

Contacts presse :

Agence Confluence pour la FHP-SSR

Vianney Le Parquic
01 40 07 96 68
vianney.leparquic@comfluence.fr

Délégué général FHP-SSR

Théodore Amarantinis
04 91 25 39 17
cssr-fhp@orange.fr